

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 533



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 533, CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES EN TRANSPORT EN COMMUN.**

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 10 février 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 7 FÉVRIER 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*